

**Comité des Précaires
de l'Education Nationale
des Pyrénées Atlantiques**

*soutenu par
CNT-AIT,
SNES-FSU,
SNUipp-FSU*

CRISE

CRISE

CHÔMAGE

CHÔMAGE

PRECARITE

PRECARITE

LICENCIEMENTS

**DANS L'EDUCATION NATIONALE
AUSSI
ON LICENCIE !**

PLUS DE 300 PERSONNELS PRECAIRES JETES AU CHÔMAGE !

**APRES 3 ANS DE SERVICE
SANS FORMATION QUALIFIANTE
MAIS AVEC DES SAVOIRS ADAPTES A LEURS FONCTIONS !**

**aide administrative aux directeurs des écoles
animation des bibliothèques des écoles
accompagnement à l'intégration des élèves en situation de handicap**

**LES EVS EN CONTRATS AIDES DOIVENT RESTER EN POSTE
LES ECOLES ONT BESOIN D'ELLES/EUX**

**MAINTIEN DES PERSONNELS
OUVERTURE DE FORMATIONS QUALIFIANTES**

EVS
EN CONTRAT
D'AVENIR
DANS
L'EDUCATION
NATIONALE

Situation

Les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de faire face aux engagements de l'Etat sur les dispositions devant être mises en œuvre dans le cadre des contrats aidés.

But du contrat d'avenir selon les textes de loi

Les contrats aidés ont à l'origine été mis en place pour un public éloigné de l'emploi afin de lui permettre de renouer avec celui-ci durablement grâce à un accompagnement tout au long du contrat en permettant d'accéder à des formations, un suivi individuel, une vae, des propositions d'emploi.....

(BO.ANPE n° 2005-6, grenelle de l'insertion, DGEFP n° 2205/24.)

Aujourd'hui l'Education Nationale, cette belle institution dont le rôle premier est de transmettre le savoir, la culture, de donner à chaque individu les moyens de pouvoir prétendre à une intégration sociale et un cursus correct se sert de personnels précaires sans assurer avec les autres partenaires les conditions de leurs avènements.

Belle image pour la nation que de voir l'Education Nationale traiter les problèmes d'emplois des précaires avec si peu d'attention (espérons mieux pour nos enfants)

Résultat

Concrètement, à ce jour, pour les 330 evs du département (42 500 au national) :

Contrat terminé le 30/06/09 (retour au chômage)

Aucune formation proposée pendant la durée des contrats

Pas de référent

Aucune autre solution d'emplois

Conclusion

L'état n'a pas appliqué les textes et décrets votés.

Comment ne pas considérer cela comme du mépris envers l'ensemble des précaires ?

Quelle différence entre le gouvernement et un patron voyou (à même méthode, même qualificatif...) ?

Il est bien évident que les propositions faites de mettre en place quelques «mesurettes » d'urgence ne permettront pas à ces personnels de retrouver un emploi.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à tous les responsables politiques et institutionnels de faire pression sur le gouvernement afin de permettre la continuité de ces personnels sur leurs postes.

A faute exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

Que chacun prenne ses responsabilités !